

Transmission d'informations relatives aux demandes d'autorisation pour les médicaments d'exception et la mesure du patient d'exception

La Régie vous rappelle que vous pouvez consulter les services en ligne *Messagerie sécurisée* et *Médicaments d'exception et Patient d'exception* en tout temps par la zone d'accès aux services en ligne de la section réservée à votre profession, sur le site Web de la Régie, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

Les services en ligne sont un moyen sûr d'échanger efficacement avec la Régie de façon confidentielle et sécuritaire. C'est aussi un moyen pratique de remplir et de consulter vos demandes d'autorisation.

Correspondance à partir de la boîte de messagerie sécurisée

Si vous êtes inscrit aux services en ligne, l'envoi de la correspondance relative aux demandes d'autorisation pour les médicaments d'exception et la mesure du patient d'exception, notamment pour les décisions rendues, les demandes de renseignements supplémentaires (questionnements) et les accusés de réception, se fait **uniquement** par voie électronique dans votre messagerie sécurisée, et ce, peu importe le moyen utilisé pour transmettre votre demande d'autorisation.

Étant donné que certaines correspondances nécessitent une action de votre part, vous devez consulter votre messagerie sécurisée assidûment. Vous pouvez également saisir une adresse courriel personnelle dans le service en ligne *Mon dossier* afin de recevoir une notification lors de l'arrivée d'un nouveau message dans votre messagerie sécurisée.

La Régie est tenue à la protection des renseignements personnels qu'elle détient sur les personnes assurées. Par conséquent, les correspondances qui comportent des renseignements nominatifs ne peuvent pas être transmises à une adresse courriel personnelle.

Service en ligne Médicaments d'exception et Patient d'exception

Les renseignements relatifs à l'ensemble de vos demandes d'autorisation de paiement peuvent être consultés en tout temps en cliquant sur la *Liste des autorisations demandées* du menu de gauche du service en ligne *Médicaments d'exception et Patient d'exception*.

Cette liste affiche l'état d'avancement de toutes les demandes transmises ainsi que les actions possibles pour chacune d'elles selon leur état, et ce, peu importe le moyen de transmission utilisé. De nombreux filtres et tris sont offerts afin de retracer une ou des demandes.

Un guide de l'utilisateur détaillé est disponible en cliquant sur *Aide* dans le bandeau bleu en haut de la page d'accueil du service en ligne *Médicaments d'exception et Patient d'exception*.

Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS

Téléphone

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs 1 800 463-4776

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)

Pour plus d'information sur ce service en ligne, vous pouvez consulter la section *Service en ligne et formulaires* de la rubrique *Médicaments d'exception et Patient d'exception* sous l'onglet *Médicaments* de la section réservée à votre profession, sur le site Web de la Régie, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

- c. c. Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
- Fédération des médecins spécialistes du Québec
- Association des chirurgiens dentistes du Québec
- Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec
- Association des optométristes du Québec